

Prépa-Talents

5^e classe

Observatoire de la formation

Depuis 2021, la classe prépa-talents (CPT) prépare de jeunes diplômés aux épreuves écrites et orales des différents concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire (AP). Cette préparation est réservée à un public extérieur à l'AP qui, en raison de son profil, de critères de ressources, de mérite et de motivation, est éligible au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques.

Ces auditeurs bénéficient d'enseignements dans des disciplines diverses telles que le droit pénal et la procédure pénale, le droit public, le droit pénitentiaire, la criminologie ou encore la culture générale. Ils se verront également proposer des préparations à l'oral et à l'écrit dans les conditions des concours.



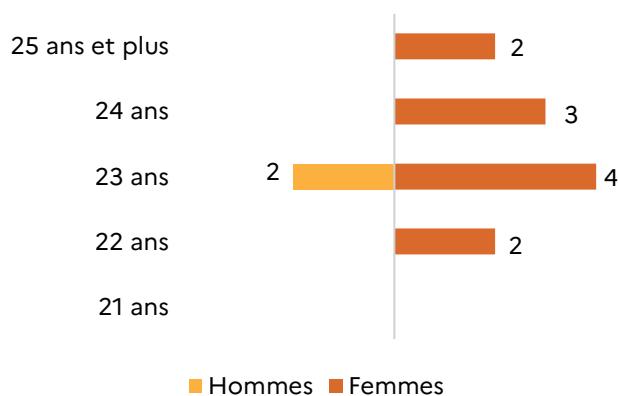
OCTOBRE 2025

À RETENIR

- 13 élèves entrés dans la classe prépa-talents le 28 août 2025 pour une durée d'un an.
- 13 répondants, soit un taux de retour de 100%.
- 11 femmes et 2 hommes
- Âge moyen : 23,6 ans
- Principal diplôme : Bac+5 (11 en droit et 2 en sciences humaines)
- Premiers concours visés : CPIP, DSP et capitaine pénitentiaire
- Premières motivations : la réinsertion des personnes détenues et la prévention de la récidive.

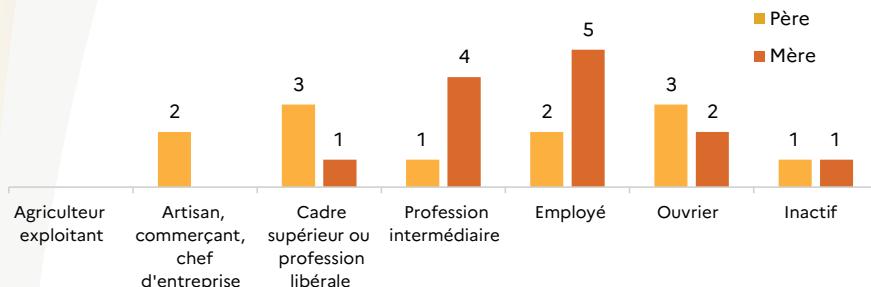
PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Graphique 1 : Répartition par genre et par âge – Effectifs



Comme les précédentes promotions, la 5^e classe prépa-talents est majoritairement féminine, puisqu'elle compte parmi ses effectifs 11 femmes et 2 hommes. La moyenne d'âge des auditeurs se situe à 23,6 ans. La plupart d'entre eux sont célibataires (12), exceptée une personne qui vit en union libre.

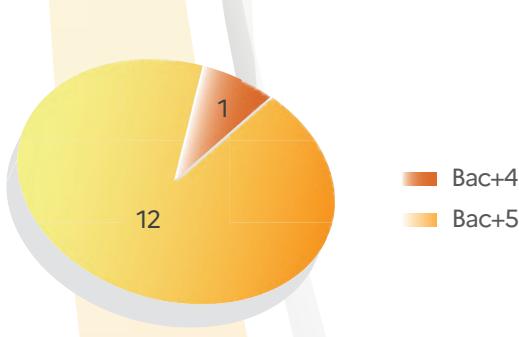
Graphique 2 : Appartenance socio-professionnelle des parents - Effectifs



En ce qui concerne les origines sociales des auditeurs, la plus représentée est la catégorie des employés avec sept mentions. Dans une moindre mesure, cinq personnes ont mentionné celle des professions intermédiaires et cinq autres, la classe ouvrière. Les autres catégories socioprofessionnelles sont faiblement mentionnées.

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

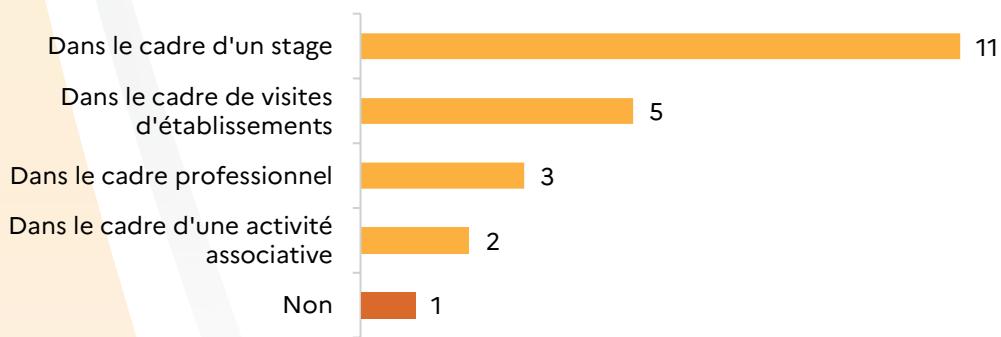
Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



Quasiment tous les auditeurs mentionnent détenir un diplôme de niveau bac+5 (12 élèves) et un auditeur possède un diplôme de niveau bac+4. Par conséquent, tous sont surdiplômés, compte tenu du niveau de diplôme requis pour se présenter aux concours de catégorie A de l'administration pénitentiaire (bac+3).

Les spécialités des diplômes varient peu. Onze auditeurs ont suivi des études de droit, tandis que deux autres ont choisi les sciences humaines. Concernant les disciplines juridiques, la majorité des auditeurs déclare avoir étudié le droit pénal (12 répondants) et le droit public et privé (11 chacun). Ensuite, six personnes mentionnent le droit de l'exécution des peines (6) et le droit contentieux judiciaire (3).

Graphique 4 : Expériences dans l'administration pénitentiaire - Citations (plusieurs réponses possibles)



L'ensemble de la classe prépa-talents a déjà bénéficié au moins d'une expérience dans l'AP sauf un auditeur. Ces expériences se sont principalement déroulées au cours d'un stage (11). Cinq auditeurs ont côtoyé l'AP lors de visites d'établissements pénitentiaires, trois personnes dans le cadre d'une activité professionnelle et deux autres dans le cadre d'une activité associative.

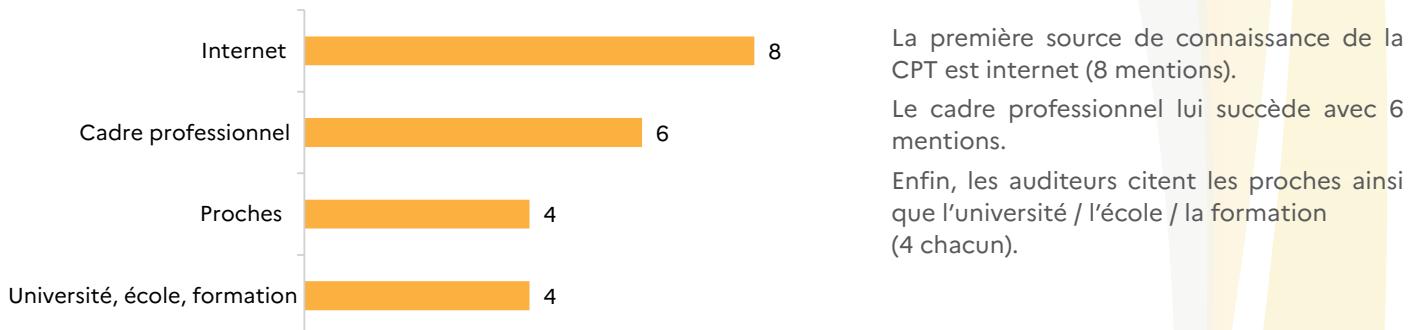
Parmi les onze personnes ayant effectué un stage, deux l'ont réalisé au sein d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, une au sein d'une direction interrégionale et une autre dans une maison centrale, dans le cadre d'un

stage d'observation. Quant à la dernière, elle a été encadrée par une assistante sociale dans un service médico-psychologique régional. En ce qui concerne les personnes possédant une expérience professionnelle au sein de l'AP, l'une des répondantes était contrôleur judiciaire et enquêtrice de personnalité, tandis qu'un autre répondant occupait la fonction d'assesseur extérieur en commission de discipline.

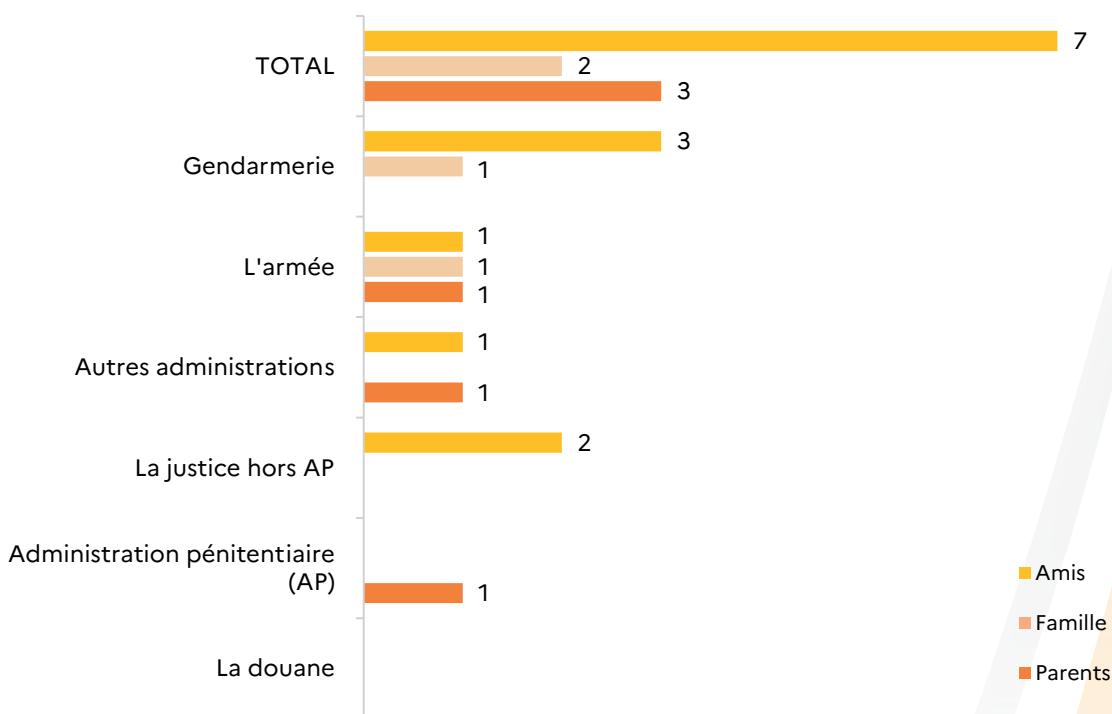
Par ailleurs, au moment de leur candidature à la prépa-talents, douze répondants étaient encore en formation, et un seul était en activité professionnelle. Il n'a pas apporté davantage de précision sur ce point.

CONNAISSANCE DE LA FORMATION ET DE L'AP

Graphique 5 : Moyens de connaissance de la prépa-talents – Citations (plusieurs réponses possibles)



Graphique 6 : Proches travaillant dans des administrations - Effectifs



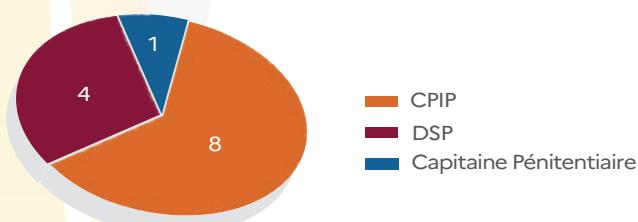
La gendarmerie constitue l'administration la plus représentée, avec au total quatre proches cités, dont trois amis et un membre de la famille. L'armée arrive en deuxième position avec 3 mentions, réparties entre amis, famille et parents (1 mention chacun). La justice hors AP est également mentionnée, avec deux proches identifiés, exclusivement des amis.

Les « autres administrations » apparaissent deux fois, via un ami et un parent. L'administration pénitentiaire est citée une seule fois, par un parent, tandis que la douane n'est mentionnée par aucun répondant.

Globalement, les relations amicales dominent (7 mentions), devant les parents (3 mentions) et la famille (2 mentions).

MOTIVATIONS ET PERSPECTIVES

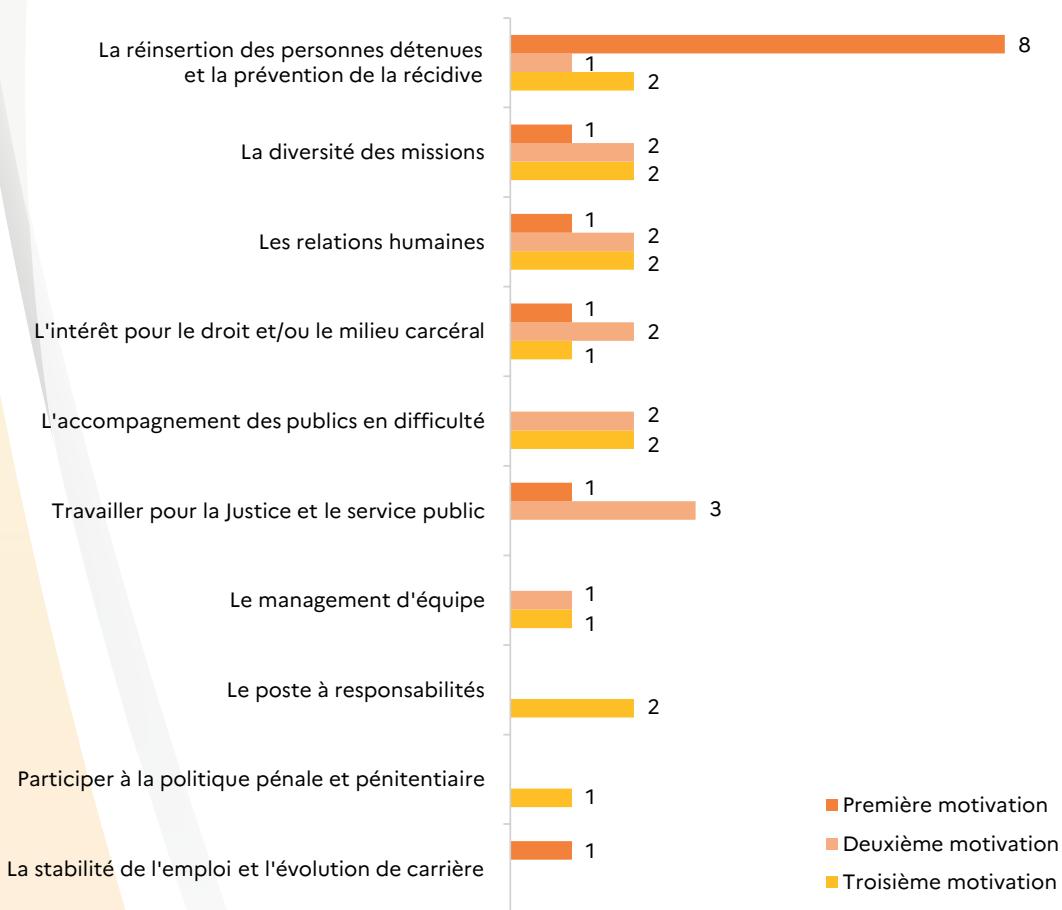
Graphique 7 : Principal concours visé par les auditeurs - Effectifs



Le concours le plus visé par les auditeurs est celui de CPIP (8 citations). Quatre auditeurs envisagent de candidater au concours de DSP et un mentionne celui de capitaine pénitentiaire.

Ces résultats rejoignent ceux des première et troisième promotions mais divergent des deuxième et quatrième, au sein desquels le concours de DSP était largement envisagé.

Graphique 8 : Motivations des auditeurs à l'entrée en formation – Citations (plusieurs réponses possibles)



Les trois principales motivations exprimées correspondent à la participation à la réinsertion des personnes détenues ainsi que la prévention de la récidive (11 mentions). Viennent ensuite la diversité des missions, ainsi que le tra-

vail pour la justice et le service public (5 mentions chacun). Enfin, les relations humaines ainsi que l'intérêt pour le droit et/ou le milieu carcéral ont été cités (4 mentions chacun).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

OCTOBRE 2025